

A woman with short blonde hair, wearing a blue blazer over a white polka-dot blouse, is shown in profile, looking thoughtfully to the right. She has a pen in her hand near her chin. The background is a blurred library or office space with bookshelves. An orange banner is overlaid on the bottom of the image.

BILAN DE COMPÉTENCES

<http://www.abcinsertion.fr/>



- ✕ Vous avez envie de changement professionnel ?
 - ✕ Vous souhaitez améliorer votre employabilité ?
 - ✕ Vous vous questionnez sur votre avenir professionnel ?
-

Pourquoi faire un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous permet de faire le point sur votre situation pour envisager votre avenir professionnel de manière sereine et réaliste **en devenant acteur de votre évolution professionnelle.**

À quoi sert un bilan de compétences ?

- Mieux vous connaître
 - Mieux connaître vos compétences professionnelles et personnelles
 - Explorer vos motivations, valeurs, intérêts
 - Mieux appréhender les opportunités et contraintes du marché de l'emploi
 - Vérifier la pertinence de votre projet ou élaborer une ou plusieurs options d'évolution
-

Qui peut faire un bilan de compétences ?

Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences si vous êtes :

- Salarié du secteur privé,
- Demandeur d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Salarié du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.)

LES ÉTAPES

Un entretien d'information gratuit et sans engagement

ÉTAPE 01 Phase préliminaire

- Analyser votre demande et vos besoins
 - Déterminer le format le plus adapté à votre situation
 - Définir conjointement les modalités de déroulement de votre bilan
-

ÉTAPE 02 Phase d'Investigation

- Analyser votre parcours professionnel
 - Identifier vos compétences
 - Faire le point sur vos motivations, vos valeurs et centres d'intérêts professionnels
 - Elaborer un projet professionnel concret, envisager une ou plusieurs alternatives
 - Etudier leur faisabilité
-

ÉTAPE 03 Phase de conclusion

- Vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation de votre projet professionnel
- Prévoir les principales modalités et étapes de votre projet professionnel

MOYENS ET OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Approche de l'orientation professionnelle canadienne ADVP
- Entretiens individuels
- Travail personnel sur supports
- Enquêtes métiers
- Démarche réseau
- Fiches de réflexion
- Passation de tests d'intérêts professionnels (MBTI, STRONG), de valeurs et de personnalité, questionnaire à choix multiples
- Ressources documentaires actualisées sur les secteurs, les métiers, le marché de l'emploi et la formation
- Synthèse finale corédigée

Equipe pédagogique : Consultante en accompagnement professionnel, Psychologue du travail diplômée, Coach professionnelle, Conseillères/conseillers en insertion professionnelle diplômés

Lieu de réalisation : ABC Insertion, accompagnement possible en distanciel

Accueil des personnes en situation de handicap : La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée. Si ABC Insertion ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du bénéficiaire en situation de handicap, alors ce dernier sera orienté vers un autre organisme.

Comment financer son bilan de compétences ?

× À VOTRE INITIATIVE

Par le biais de votre CPF (Compte Personnel de Formation)

Une prise en charge (partielle ou totale) du financement de votre bilan de compétences dans le cadre de votre Compte Personnel de Formation.

Le CPF est bien souvent le plus approprié pour réaliser un bilan de compétences à moindre frais. Avec un Compte Personnel de Formation enrichi de 500€ chaque année, les actifs n'ayant pas suivi d'actions de formation depuis un certain temps ont généralement l'opportunité d'effectuer cette démarche sans dépenser le moindre centime. Consultez votre solde CPF sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr pour savoir si vous faites partie de ces personnes pouvant réaliser un bilan de compétence gratuitement.

En autofinancement

Pour celles et ceux qui veulent démarrer rapidement leur bilan de compétences sans avoir à attendre les accords de prise en charge des OPCO ou de Pôle emploi, le financement personnel.

Via Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi peuvent solliciter le Pôle emploi pour le financement de leur bilan de compétences. Les délais sont assez réduits, ce qui permet de démarrer rapidement son bilan de compétences.

× À L'INITIATIVE DE VOTRE EMPLOYEUR

Votre entreprise peut prendre à sa charge votre bilan de compétences. Dans ce cas, ce sera prévu dans son Plan de Développement des Compétences (ancien Plan de Formation) et votre employeur vous proposera une liste de plusieurs organismes possibles.

L'O.P.C.O. dont dépend l'entreprise peut prendre en charge, sous certaines conditions, tout ou partie du coût du bilan et de la rémunération.

Informations complémentaires

Le compte personnel de formation

Depuis le 1er janvier 2017, le bilan de compétences est éligible au titre du Compte Personnel de Formation, il faut pour cela ouvrir un compte en ligne via le site dédié moncompteformation.gouv.fr

Vous devez :

- Pour un salarié en CDI : justifier de 5 années de salariat, consécutives ou non, dont 12 mois au sein de l'entreprise dans laquelle vous effectuez votre demande (notez qu'un délai de franchise de 5 ans doit être respecté entre deux bilans),
- Pour un salarié en CDD : justifier de 24 mois de salariat, consécutifs ou non, au cours des 5 dernières années dont 4 mois, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois.

Si votre crédit disponible sur le C.P.F. n'est pas suffisant, vous pouvez :

- soit financer vous-même le complément,
 - soit demander un abondement à votre entreprise.
-

Le congés Bilan de compétences

Le salarié peut prendre l'initiative de faire un Bilan de compétences. S'il choisit de le faire en dehors du temps de travail, il n'est pas tenu d'informer son employeur de la démarche.

Dans le cas contraire, le salarié devra faire une demande de congé de Bilan de compétences. Pour cela, il devra remplir certaines conditions en fonction de sa situation :

- Pour un salarié en CDI : il faut justifier de 5 années de salariat (consécutives ou non) dont 12 mois au sein de l'entreprise dans laquelle le salarié effectue la demande. A noter qu'un délai de franchise de 5 ans doit être respecté entre deux bilans ;
- Pour un salarié en CDD : il faut justifier de 24 mois de salariat (consécutifs ou non) au cours des 5 dernières années dont 4 mois (consécutifs ou non) au cours des 12 derniers mois.

La demande de congé de Bilan doit être présentée à l'employeur 2 mois avant le début du Bilan. L'employeur dispose ensuite de 30 jours pour répondre, au-delà, l'absence de réponse vaut pour acceptation.

Financer son bilan de compétences lorsque l'on est travailleur handicapé

Le bilan de compétences du travailleur handicapé peut être financé par des dispositifs dédiés gérés par l'AGEFIPH – l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

Si vous êtes demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé, l'AGEFIPH peut contribuer au financement, par abondement, de votre bilan éligible au CPF. Il vous faudra pour cela monter un dossier avec un conseiller d'insertion (CAP EMPLOI, POLE EMPLOI, Missions Locales sont les 3 structures d'insertion).

Le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) finance la mise en place de bilans de compétence ou de bilans professionnels pour des agents rencontrant des difficultés de maintien dans l'emploi, dans la limite de 2000 euros.

ABC Insertion peut vous accompagner sur les démarches de votre prise en charge.

Depuis plus de 25 ans ABC Insertion œuvre dans le champ de l'insertion et de la transition professionnelle. Nos consultants mobilisent pour vous leur expertise, leurs outils, leur connaissance opérationnelle du marché de l'emploi et leur réseau au service de la réussite de vos projets.

Nous sommes à votre écoute pour toute question :



12 Boulevard Maurice Berteaux 95100 Argenteuil

Tél. : 01 30 76 18 14

abcinsertion@wanadoo.fr

<http://www.abcinsertion.fr/>